

Cut-Max BR 30

Huile entière de brochage à grande vitesse d'aciers traités

DESCRIPTION

✧ Cut-Max BR 30 est une huile ambrée foncée, de viscosité moyenne élaborée à partir d'huiles minérales soigneusement sélectionnées et d'une composition d'agents extrême-pression, polaires, anti-soudure et d'onctuosité.

✧ Cut-Max BR 30 possède des propriétés lubrifiantes, réfrigérantes, anti-usure et anti-soudure exceptionnelles.

✧ Cut-Max BR 30 est exempte de chlore.

APPLICATIONS

✧ Cut-Max BR 30 est spécialement destinée aux opérations de brochage-calibrage (brochage dur) des aciers traités à très grande vitesse jusqu'à 60 m/mn.

✧ Cut-Max BR 30 possède l'agrément Forst.

✧ Cut-Max BR 30 est aussi utilisée pour le brochage horizontal et hélicoïdal des aciers alliés ainsi que pour le forage (diamètres > 6 mm) ou usinages divers des aciers traités.

CARACTERISTIQUES

Couleur	:	Ambrée foncée
Masse volumique à 15 °C	:	920 kg/m ³
Viscosité à 40°C	:	29 cSt
Point éclair (VO)	:	180 °C
Corrosion cuivre	:	3 (positive)
WGK	:	2

AVANTAGES

✧ Cut-Max BR 30 est réellement destinée au brochage dur.

✧ Faible consommation par brouillard.

✧ En protégeant l'arête de coupe Cut-Max BR 30 empêche la soudure donc la cratérisation.

✧ Augmentation du nombre de pièces produites entre affûtage. En outre, l'usure des outils est plus « saine » et l'enlèvement de matière sera réduit lors des affûtages. Ceci conduit à une nette augmentation du nombre de pièces produites par broches.

✧ Contrairement aux huiles de coupe fortement chlorées, Cut-Max BR 30 est parfaitement neutre vis à vis des machines (parties non peintes) et des pièces usinées (absence de corrosion).

✧ Cut-Max BR 30 est une huile « longue durée » du fait de ses propriétés anti-oxydantes.

RECOMMANDATIONS

✧ La durée d'utilisation de Cut-Max BR 30 peut être notablement prolongée grâce au recyclage de l'huile entraînée par les pièces et les copeaux, une filtration efficace et un carénage étanche des machines.

✧ En fin de vie, Cut-Max BR 30 devra être confiée à une entreprise agréée pour sa revalorisation.

Les renseignements figurant sur le présent document sont donnés de bonne foi, ils ne sauraient toutefois constituer une garantie contractuelle